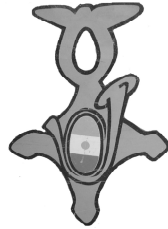


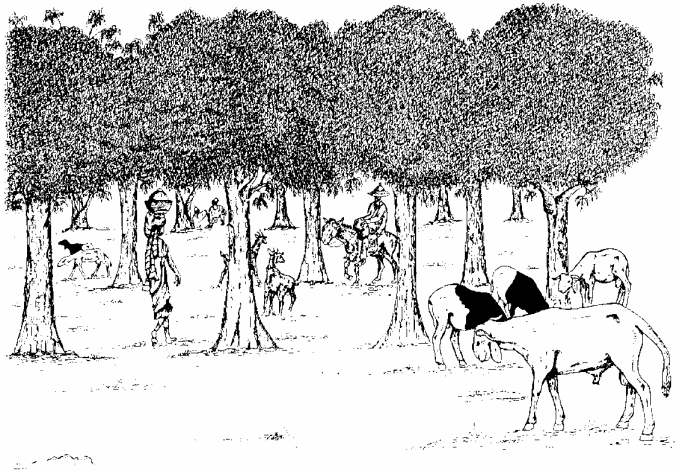
SOS Sahel  
CRAC-GRN



DRE  
Zinder

## *Note de Capitalisation d'expérience No 4*

### *Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées*



Date : Avril 2004 (mise à jour septembre 2006)

## *Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder*

Contenu	3
Avant Propos .....	3
1. Introduction .....	4
1.1 La définition d'une plantation non rétrocedée .....	4
2. Les étapes nécessaires pour élaborer un plan de gestion .....	5
2.1 Prise de contact avec les autorités locales .....	6
2.2 Le processus d'élaboration du plan de gestion par les service de l'environnement .....	7
2.2.1 L'Inventaire .....	7
2.2.2 Information sur l'historique de la Plantation .....	8
2.2.3 Définition des objectifs de gestion .....	9
2.2.4 Définition des opérations sylvicoles .....	10
2.2.5 Planification des Travaux .....	10
2.2.6 Implication de la population .....	11
2.2.7 Destination des produits et la Répartition des Bénéfices .....	12
2.2.8 Restauration, protection et entretien .....	12
2.3 Discussions, Amendement et Finalisation des plans de Gestion .....	13
3. Deux Plans de Gestion à Titre d'exemple .....	14
3.1 Le Plan de Gestion de Matamaye Nord : 115 Ha .....	14
3.1.1 Principe .....	14
3.1.2 Organisation .....	14
3.1.3 Résultats de l'inventaire .....	15
3.1.4 Objectif .....	15
3.1.5 Justification .....	15
3.1.6 Action de restauration .....	16
3.1.7 Calcul des recettes et les dépenses sur les 20 ha .....	16
3.1.8 Organisation et supervision des opérations .....	17
3.2 Le Plan de Gestion de Magaria Plantation d'alignement .....	18
3.2.1 Justification et contexte de travail .....	18
3.2.2 L'Inventaire .....	19
3.2.3 Définition des objectifs et les opérations sylvicoles .....	19
3.2.4 Planification .....	20
3.2.5 Répartition des bénéfices .....	22
3.2.6 Suivi Evaluation .....	22
Annexe .....	22

## Avant Propos

Cette note de capitalisation d'expérience a été écrite en étroite collaboration avec le service de l'environnement dans le cadre du Projet Aménagement des Peuplements Artificiels à Zinder (PAPAZ) afin de pouvoir partager les résultats du projet avec tout celui qui est intéressé. Il s'agit de 5 notes de capitalisation d'expérience qui sont:

- Note 1 : Le processus d'identification, catégorisation et sélection des sites
- Note 2 : Le processus d'élaboration des plans de gestion communautaires
- Note 3 : La mise en œuvre des plans de gestion communautaires
- Note 4 : Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées
- Note 5 : La mise en œuvre des plans de gestion des plantations non rétrocedées

## 1. Introduction

Cette note de capitalisation d'expérience décrit le processus vers l'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées. Elle comporte trois parties :

- La première partie explique globalement le contenu de cette note et donne la définition (selon nous) d'une plantation non rétrocedée
- La deuxième partie discute sur les étapes nécessaires pour élaborer un plan de gestion et s'inspire sur 5 sites d'expérience par rapport à l'élaboration de leurs plans de gestion.
- La troisième montre 2 plans de gestion à titre d'exemple

### 1.1 La définition d'une plantation non rétrocedée

Selon notre entendement les plantations non rétrocedées sont définies comme non rétrocedées du fait qu'elles sont (pour le moment) officiellement gérées par les collectivités / municipalités / communes à travers les services de l'Environnement.

Il y en a deux sortes : celles en bloc et les plantations d'alignement (en bordure des routes). Cette dernière est composée en générale de Neem (*Azadirachta indica*) tandis que celles en bloc peuvent comporter plusieurs espèces. Les objectifs assignés à ces plantations dans le temps étaient relativement vagues et généralement les initiateurs des plantations n'ont pas pensé de leur coupe/élagage pendant l'implantation, l'accent étant surtout mis sur l'établissement. Les objectifs cités étaient entre autres :

- d'embellir les centres urbains ;
- faire de l'ombrage ;
- lutter contre l'avancée du désert.....

Certaines plantations ont été réalisées par des collectivités / municipalités / communes mais la plupart ont été implantées avec l'appui des projets. Certains projets (Projet IDA<sup>1</sup>) ont tenté de

---

<sup>1</sup> IDA (International Development Agency) est une agence de la Banque Mondiale

## *Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder*

commencer un processus de rétrocession des plantations aux autorités locales mais seuls des lettres d'intention<sup>2</sup> ont été écrits avant la fermeture du dit projet.

## **2. Les étapes nécessaires pour élaborer un plan de gestion**

Avec l'arrivée du PAPAZ en 2001 il n'y avait aucune expérience sur l'exécution des plans de gestion pour les plantations non rétrocédées et le premier travail devrait être de faire une proposition des étapes nécessaires pour élaborer un plan de gestion.

Cette première proposition a été élaborée par l'équipe du PAPAZ et ensuite a été soumise aux différents acteurs dans la région de Zinder (service de l'environnement et les représentants des collectivités / municipalités / communes locales) pour amendement et adoption au cours d'un atelier vers la fin de 2001.

Les étapes essentiellement agréées en atelier sont notées ci-dessous.

1. Prise de contact avec les collectivités / municipalités / communes
2. Elaboration d'un Plan de Gestion par le Service de l'environnement
  - a. L'inventaire
  - b. Information sur l'historique de la plantation
  - c. Définition des objectifs de gestion
  - d. Définition des opérations sylvicoles
  - e. Planification des travaux
  - f. Implication de la population
  - g. Destination de produits et la répartition des bénéfices
  - h. Restauration, protection et entretien
3. Discussions, amendement et finalisation des plans de gestion

---

<sup>2</sup> Lettre n° 74 / MAG / E / DE du 4/05/89 du Ministre de l'agriculture et de l'Environnement et celle du Directeur du Projet IDA / FAC / CCCE / Niger n° 2 423 / PG / IDA / FAC / CCCE).

*Note de capitalisation d'expérience: Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocédées* 5

## *Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder*

Chaque étape est décrite avec plus de détails dans les prochaines sections avec des notes qui capitalisent sur les expériences vécues des 5 sites de :

- Matamaye Nord Plantation : 115 ha en bloc principalement composé de Neem,
- Matamaye plantation d'alignement : 1.714 pieds de Neem,
- Zinder Commune plantation d'alignement : 2.500 pieds de Neem, Prosopis et Eucalyptus
- Magaria Commune plantation d'alignement : 840 pieds de Neem.
- Mirriah Commune plantation d'alignement : 207 pieds de Neem.

### **2.1 Prise de contact avec les collectivités / municipalités / communes**

Il est à noter que nous avons constaté que souvent les autorités locales ne sont pas au courant qu'il y a des plantations qui leurs appartiennent dont ils ont la responsabilité.

Il incombe donc au service de l'environnement de les informer sur l'existence du site, si nécessaire, et ensuite de faire des propositions pour sa future gestion.

Cette première étape de « prise de contact » avec les autorités locales est d'une grande importance du fait qu'elle permet de :

- Dégager clairement les responsabilités vis-à-vis de la plantation parce que ceci n'est souvent pas tout à fait claire ;
- S'informer davantage sur le site (s'il y a d'autres informations) ;
- Commencer à dégager les règles de jeu pour la gestion de la plantation dès le début ;
- Renforcer le climat de confiance entre le service de l'environnement et les autorités administratives ;
- Prévenir les autorités administratives pour qu'ils prennent en compte le coût (un préfinancement) de l'exécution d'un plan de gestion dans leur planning.

6 *Note de capitalisation d'expérience: Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocédées*

## ***Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder***

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: En effet, il n'y avait pas des problèmes avec cette étape de prise de contact. Les autorités ont à chaque instance admis la responsabilité qui leurs incombe et ont soit décidé de :

- Gérer la ressource elle-même à travers le service de l'environnement (Il s'agit ici de cette Note de Capitalisation 5)  
Ou
- De rétrocéder la gestion aux communautés locales (voir Note de Capitalisation 3: Le processus d'élaboration des plans de gestion communautaire)

### ***2.2 Le processus d'élaboration du plan de gestion par les service de l'environnement***

Un plan de gestion pour une plantation est essentiel afin de décider quoi faire, planifier les travaux et déterminer comment l'exécution aura lieu. Ceci doit normalement être élaboré par le service de l'environnement en collaboration avec les autorités et autres concernés (populations riveraines, autres utilisateurs). Le plan de gestion ne doit pas être trop compliqué (voir des exemples dans la partie 3) parce qu'il doit être compris par les autorités et autres parties prenantes. L'essentiel des éléments à considérer sont discutés dans les prochaines sections.

#### ***2.2.1 L'Inventaire***

L'inventaire des peuplements est prévu dans tous les 5 plans de gestion. Il sert à :

- Identifier les différentes espèces de la plantation ;
- Faire une Estimation du nombre de pieds dans la plantation ;
- Déterminer les actions sylvicoles à mener ;
- Faire une estimation de la quantité et type de bois qui sera prélevé ;
- Faire une estimation de la valeur économique des prélèvements.

*Note de capitalisation d'expérience: Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocédées* 7

## ***Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder***

Comme déjà dit, c'est un travail du service de l'environnement qui par la suite sera partagé avec les autres acteurs. Il est donc conseillé d'éviter d'être trop technique.

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: Sur les 4 plantations d'alignement tous les pieds ont été systématiquement comptés. Ceci est assez facile étant donné que les pieds sont à côté de la route. Les résultats sont résumés ci-dessous :

- Matamaye plantation d'alignement : 1.714 pieds de Neem,
- Zinder Commune plantation d'alignement : 2.500 pieds<sup>3</sup> de Neem, Prosopis et Eucalyptus
- Magaria Commune plantation d'alignement : 840 pieds de Neem.
- Mirriah Commune plantation d'alignement : 207 pieds de Neem.

Cependant pour la plantation en bloc des échantillons ont été pris où 20% du peuplement a été inventorié en 4 blocs de 5% ensuite une moyenne a été prise pour extrapoler sur le bloc. Les 2 façons d'inventorier sont chacune valables.

#### ***2.2.2 Information sur l'historique de la Plantation***

Il est conseillé de faire une recherche sur l'historique de la plantation afin de :

- Savoir au tant que possible les conditions d'implantation de la plantation : qui la fait, comment, sur un terrain appartenant à qui, est ce qu'il y eu des dédommagements, paiements pour des travaux faits etc ?
- Comprendre les prélèvements antérieurs : qui a procédé à la coupé et comment, est ce que les gens pensent qu'ils ont des droits d'utilisation ?

Ses informations serviront à prendre des décisions informées pour l'élaboration et l'exécution du plan de gestion. Elles peuvent être trouvées à travers des archives (service de l'environnement,

---

<sup>3</sup> Selon les estimations du service communal, l'exploitation de tous ces arbres pourrait rapporter à la municipalité la somme de 2.500.000 FCFA par an soit 5.000.000 FCFA pour les deux ans d'exploitation (le rendement moyen par arbre étant de 2.000 frs).

8 *Note de capitalisation d'expérience: Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocédées*

## **Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder**

collectivités / municipalités / communes) à travers des discussions ciblées (anciens représentants des populations riveraines, autorités locales etc).

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: Il est souvent le cas que des conditions d'implantation d'une plantation soient vagues (Informations perdues, difficilement disponibles). Le fait de ne pas rechercher ses informations représente un risque potentiel.

### **2.2.3 Définition des objectifs de gestion**

Un plan de gestion doit avoir des objectifs clairement définis et agréés entre les collectivités / municipalités / communes, les autres utilisateurs et le service de l'environnement. La visée pour la gestion de la plantation doit normalement inclure au moins l'idée de:

- Coupe rationnelle afin de rajeunir, améliorer l'ombrage, embellir les arbres.... ;
- Production de bois pour mieux satisfaire les besoins de populations ;
- Restauration, entretien et renouvellement des sujets disparus du peuplement.

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: Les objectifs de gestion pour les 5 sites étaient diverses il sont notés (avec leur fréquence) ci-dessous:

- Mieux satisfaire les besoins des populations en bois de chauffe et de service. (4)
- Assurer la gestion rationnelle des plantations (2)
- L'embellissement de la ville (2)
- Rajeunir les peuplements (2)
- Utilisation optimale de la ressource (1)
- Le renouvellement de sujet en voie de disparition (1)
- Assurer la pérennité du peuplement (1)
- La procuration d'ombrage (1)
- La protection de la route (1)
- Lutter contre la pauvreté (1)

*Note de capitalisation d'expérience: **Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées*** 9

## **Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder**

### **2.2.4 Définition des opérations sylvicoles**

Après la définition des objectifs de l'exploitation, un plan de gestion doit déterminer les opérations sylvicoles à effectuer pour l'exploitation des arbres. Pour les plantations d'alignement l'opération sylvicole doit normalement être l'élagage sauf s'il y a des arbres très malades/morts où il est conseillé de les remplacer. Pour les plantations en bloc la coupe rase ou l'élagage peuvent être effectués selon les besoins et les conditions locales.

Constats par rapport aux expériences de 5 sites:

- Pour les plantations d'alignement, pour les 4 sites c'était l'élagage total (à partir du point de ramification des branches à une hauteur de 30 à 50cm) pour tous les sites qui ont été choisis comme l'opération sylvicole avec un regarnissage de espaces vides.
- Par rapport la plantation en bloc la coupe rase (de 0,20 à 0,30 m) a été choisie avec regarnissage des espaces vides<sup>4</sup>.

### **2.2.5 Planification des Travaux**

La période des travaux et une estimation du nombre de personnes par jour pour les diverses activités doivent être détaillées dans le plan de gestion. On doit aussi planifier/assurer les moyens financiers<sup>5</sup> et matériels nécessaires. Ces derniers peuvent être fournis par l'autorité/service de l'environnement ou même les manœuvres (chacun utilisera sa propre hache ou coupe-coupe). Entre autres, il faut penser/planifier par rapport:

- Le financement de l'opération
- La coupe du bois
- Le transport du bois
- Le gardiennage du bois

---

<sup>4</sup> Selon les besoins et conditions locaux on peut choisir élagage ou coupe rase. Par exemple si un site fait l'objet de broutage par les animaux et les besoins des populations locales sont pour des perches il est conseillé de procéder à l'élagage ainsi de suite.

<sup>5</sup> Etant donné que la plantation appartient à l'autorité locale c'est normalement à elle de pré financer l'opération.

10 *Note de capitalisation d'expérience: **Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées***

## Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

- La vente du bois
- Le regarnissage

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: La planification en général n'a pas posé des problèmes. Il y avait quand même un grand écart des réfléchis par rapport au nombre de personnes jours nécessaires pour élaguer les arbres. Les chiffres étaient : Pendant 1 jour une personne peut élaguer 3 arbres (Magaria), 5 arbres (Matameye), ou 8 arbres (Zinder) selon les différentes estimations

### 2.2.6 Implication de la population

Bien qu'il s'agisse d'un plan de gestion pour une plantation non rétrocedée la population locale a un droit de regard par rapport à l'élaboration et même l'exécution du plan de gestion. Elle doit, par conséquent, avoir la possibilité de donner son point de vu pendant l'élaboration du plan. Ceci peut être à travers des réunions organisés avec des différents représentants ou à travers des organes officiels tels que les COTECOM (Comités Techniques Communaux) et les COTEAR (Comités Techniques d'Arrondissement) qui sont des instances d'évaluation technique et de prise de décision. Les populations y sont représentées à travers leurs délégués notamment les chefs de quartiers ou de secteurs. Dans le processus d'élaboration des plans de gestion, les différentes esquisses devront être discutées et amendées au cours de ces assises et ensuite finalisées par les services de l'Environnement respectifs. C'est également à l'issus de ces mêmes rencontres que les plans de gestion ainsi élaborés devront être adoptés.

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: L'implication de la population a été planifiée au niveau de chacun des 5 sites à travers le COTECOM et COTEAR<sup>6</sup>. Cependant en réalité l'implication était faible avec des conséquences plutôt négatives (voir 2.3)

<sup>6</sup> Il est à noter que l'implication de la population à travers le COTEAR ou COTEDEP ne va pas forcément résoudre le problème étant donné qu'une vraie représentativité n'est pas assurée à travers des chefs de quartiers ou de secteurs !!

## Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

### 2.2.7 Destination des produits et Répartition des Bénéfices

Des propositions concrètes par rapport la vente et la répartition des bénéfices doivent être clairement inscrites dans le plan de gestion afin d'éviter des confusions à l'avenir. Il est important qu'il y ait un fonds d'aménagement pour le peuplement afin d'assurer sa durabilité, de faire des regarnis et pour permettre des extensions du peuplement.

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: Les répartitions étaient très variables comme on peut constater ci dessous :

<b>Zinder commune plantation d'alignement :</b> 30 % pour la salubrité et l'entretien des cimetières. 20 % pour la Mairie 30 % pour fonds d'aménagement (plantations, achat de matériel) 20 % main d'œuvre pour la coupe
<b>Matamèye plantation d'alignement et plantation en bloc</b> 65 % Collectivité 35 % Fonds d'aménagement
<b>Mirriah plantation d'alignement.</b> En cas de prise en charge des dépenses, la totalité de la recette doit être versée à la mairie. Dans le cas contraire elle sera répartie comme suit : 70 %Mairie 30 % Mains d'œuvre
<b>Magaria plantation d'alignement</b> 40% Fonds d'aménagement 60%Caisse de la municipalité

### 2.2.8 Restauration, protection et entretien

Les plans de gestion des plantations non rétrocedées doivent prévoir des actions de restauration, protection, et d'entretien afin d'assurer la pérennité de la plantation. Ces actions peuvent être assurées à travers les fonds d'aménagement.

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: D'une façon générale c'est le remplacement des sujets morts ou vieillissants qui a été inscrit dans les plans de gestion des plantations d'alignement et des actions de regarnis pour les 115 ha de Matamèye. Certains plans de gestion des plantations d'alignement, ont prévu également

### *Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder*

l'extension des réseaux par des nouvelles plantations. Dans le souci d'augmenter les superficies des peuplements artificiels il est conseillé de prévoir des extensions des peuplements si ceci s'avère possible.

#### **2.3 Discussions, Amendement et Finalisation des plans de Gestion**

Une fois qu'une esquisse de plan de gestion est élaborée la prochaine étape est la présentation aux autorités pour amendement et adoption. Par la suite une requête de financement peut être adressé à l'autorité pour son exécution.

Constats par rapport aux expériences de 5 sites: Etant donné que tous les plans de gestion n'ont pas été soumis aux COTECOM ou COTEAR pour amendement et adoption des discussions de finalisation n'ont pas eu lieu. Par la suite il y eu des problèmes de financement des opérations étant donné qu'elles n'étaient pas planifiées par l'autorité locale. Voir Note de Capitalisation 5 : La mise en œuvre des plans de gestion des plantations non rétrocedées pour plus d'information.

### *Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder*

## **3. Deux Plans de Gestion à Titre d'exemple**

#### **3.1 Le Plan de Gestion de Matamaye Nord : 115 Ha**

##### **3.1.1 Principe**

Le plan de gestion globale a été discuté et maintenu ainsi qu'il suit : 20ha à exploiter à ras de terre (coupe rase) par an pendant cinq ans et 15ha la 6<sup>e</sup> année. Ces recettes seront affectées à des rubriques qui seront déterminées de commun accord avec la collectivité. Dors et déjà nous proposons les axes suivants :

- 1) Fond d'aménagement (35%): qui permettra de financer les différentes interventions du SAE en direction de ces populations (carburant, actions de regarnis etc. ...). Ce fond servira surtout au financement des charges liées aux activités de gestion : délimitation, 20ha, inventaire, exploitation, gardiennage, frais de gestion etc.
- 2) Fonds à allouer à la collectivité (65%) : Ces fonds fonctionnent sous le contrôle du Sous Préfet (Président du comité) qui reste le seul ordonnateur. Le SAE établira des fiches d'opérations dont le montant correspondra aux 35% des recettes pour financer les activités prévues pour la gestion en 2003 dans les 115ha.

##### **3.1.2 Organisation**

Il sera recruté des manœuvres pour la coupe. Les produits obtenus (bois de feu et de service seront soit vendus sur place soit transportés aux bord du goudron à Kona Saboua (centre). Des gardiens seront recrutés pour assurer la protection du bois exploités et la partie non concernée afin d'éviter des coupes frauduleuses. Une équipe composée d'agents Forestiers et de la collectivité supervisera tous les travaux y compris la commercialisation.

Il sera mis à la disposition de cette équipe, un bulletin de liquidation ou des coupons verts qui accompagneront les produits vendus et les souches permettront la tenue d'une comptabilité régulière et saine.

## Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

### 3.1.3 Résultats de l'inventaire

Quatre hectare sur vingt seront inventoriés soit 1/5 de la superficie à exploiter pour 2003. Au total 607 pieds mûrs exploitables ont été recensés. Hauteur moyenne 5m, circonférence à hauteur d'homme égale à 67 cm. Ainsi par exploitation. On obtiendra : 152 P/ha soit 3.040 pieds sur les 20 hectares.

Le tableau ci-dessous donne les résultats suivants :

Echantillons	Nombre de pieds vivants	Hauteur (ou moyenne)	Circonférence à hauteur d'homme
n°1 (1ha)	225	3,70m	75cm
n°2 (1ha)	62	4,22m	72,5cm
n°3 (1ha)	115	7,15	84,4cm
n°4 (1ha)	205	3,21m	38 cm
Moyenne	152 pieds/ha	4,57 m	67,4 cm

### 3.1.4 Objectif

La présente opération vise une gestion rationnelle de la plantation artificielle nord -Matameye (115ha). La gestion envisagée sera assurée conjointement par la collectivité (Sous-Préfecture de Matameye et le service d'arrondissement de l'environnement (SAE).

#### Objectifs spécifiques

- Exploiter et commercialiser 20ha de bois en régie par an ;
- Ravitailler les populations de la ville de Matameye et villages environnants en bois de chauffe et de service, ce qui réduirait les abattages clandestins et anarchiques opérés sur les ressources des terroirs agricoles
- Rentabiliser les investissements consentis sous forme de prêt accordé par des financements extérieurs à travers une gestion rationnelle.

### 3.1.5 Justification

Actuellement les arbres subissent une exploitation frauduleuse avec souvent du matériel et des méthodes inappropriés pouvant compromettre l'avenir des plantations ; sur le plan technique les arbres ayant atteint et même dépassé l'âge d'exploitabilité, ne

*Note de capitalisation d'expérience: Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées* 15

## Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

croissent plus ni en hauteur ni en grosseur ce qui a terme dégradé le capital bois du site donc sa vraie valeur économique.

C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres que le service de l'environnement (SAE) et la collectivité (S/P) de Matameye saisissent l'opportunité de la présence du PAPAZ pour entreprendre la mise en place des principes d'une gestion rationnelle de ces ressources. En effet à moyen terme, cette intervention permettra l'obtention de peuplements homogènes.

### 3.1.6 Action de restauration

Etant entendu que le traitement retenu est la coupe à ras de terre, il sera envisager un regarnis des poches vides sur les 20ha. Les espèces à utiliser restent les mêmes (neem et eucalyptus). Aussi en vue d'ameublir le sol, permettre une plus grande infiltration des eaux de pluie (donc freiner le ruissellement) la partie sera soustraite aux parcours d'animaux par la mise en place de contrat de cultures avec des volontaires. Les spéculations seront uniquement l'arachide et le niébé. La durée du contrat, sera de deux (2) ans non renouvelables pour le même espace. Ceci afin d'éviter la tentation d'une appropriation définitive conséquemment au problème de terre qui se pose avec acuité dans l'arrondissement (densité : 117hbts/km<sup>2</sup>).

### 3.1.7 Calcul des recettes et des dépenses sur les 20 ha

#### Estimation des recettes

Recettes sur produits principaux : Bois de feu & Bois de service (à partir des troncs) 3.040 pieds à raison de 4.000FCFA x 3040 égale 1.216.000F

Recettes sur produits secondaires : Branchages, Brindilles

On peut estimer à 500/tas (en m<sup>3</sup> ou stère) la quantité de bois qui sera obtenue à partir des branchages et brindilles ; Actuellement le bois (tout venant est vendu à 1.500f/stère au niveau du SAE en cas de saisie. Ainsi on peut ramener à 1.000f le prix du stère/tas de ces branchages et brindilles soit 1000f x 500 = 500.000f.

Recettes totales = 1.716.000f

#### Estimation des coûts :

Exploitation de 20ha de bois (neem et eucalyptus)

Nombre de manœuvres nécessaires.

On estime 2,5ha la superficie exploitable par jour avec 20 manœuvres soit 160h/j à 750f/j/h

16 *Note de capitalisation d'expérience: Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées*

## Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Coût journalier : 750f x 20h = 15.000f.cfa

Coût d'exploitation des 20 ha (à raison de 2,5ha/j)

15.000f x 8 = 120.000f.cfa

Mise en tas de produits : (par ha)

1 tas de bois de gros (troncs)

1 tas de bois de moyen (branches)

1 tas de bois de petit (brindilles)

Ce procédé permettra d'obtenir et interpréter la productivité et les revenus par ha et espèces.

On estime à 4 jours le temps que prendra la mise en tas du bois sur les 20ha.

750f x 20 x 4 = 60.000f.cfa

Gardiennage

Les produits exploités doivent être gardés pour éviter des pertes et autres actes de vandalisme et sécuriser la plantation et les produits exploités. Trois (3) gardiens seront recrutés pour toute la période de l'opération 15.000f/mois = 15.000 x 3 x 2 = 90.000

Charges Totales 44.600 FCFA

**Bilan : Recette-charges = 1.716.000– 441.600 = 1.274.400FCFA**

### 3.1.8 Organisation et supervision des opérations

Deux agents (2) forestiers et un agent de la Sous-Préfecture seront chargés de conduire l'ensemble des activités.

- Délimitation (rapide) des 20ha
- Formation (rapide) des bûcherons
- Surveillance de la coupe
- Estimation des cubages
- Organisation de la commercialisation (vente et délivrance reçus, tenue des documents comptables)
- Contrôle régulier du stock

Ainsi 10% des revenus de la vente seront affectés à ces frais.

## Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

### 3.2 Le Plan de Gestion de Magaria Plantation d'alignement

#### 3.2.1 Justification et contexte de travail

Les plantations d'alignement de la ville de Magaria relèvent du domaine public ! Elles ont été réalisées dans les années 70 par la collectivité sur fond propre qui a assuré leurs implantations et le suivi permanent des arbres plantés à travers le service Forestier de l'époque. Elles s'étalent sur environ 3,5 Km sur l'axe de Maidamoussa jusqu'à la limite sud du village de Kakimougou d'une part et d'autre part sur 1,2 Km le long de l'axe de la CEPANI sur la route de Matameye. Le Neem ou *Azadirachta indica* est l'unique espèce plantée. Depuis l'installation de ces plantations aucune forme d'exploitation réglementaire ou organisée n'a été réalisée.

Cependant on retrouve des cas de coupe frauduleuse ça et là mais aussi des coupes périodiquement effectuées par la NIGELEC le long de l'axe de la CEPANI sur la ligne électrique haute tension placée à la hauteur de la plantation. Le Projet d'Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder (PAPAZ), se propose la légitime ambition de faciliter l'exploitation de cette ressource déjà vieillissante et en dégradation continue dans l'objectif de promouvoir un processus de gestion durable à travers un plan de gestion conséquemment élaboré par le Service Technique de la localité.

La plantation d'alignement de la ville de Magaria il faut le rappeler est une propriété de la collectivité (Mairie). De ce fait elle est classée dans la catégorie des plantations non rétrocedées. A ce titre, le Service communal de l'Environnement est chargé de concevoir avec bien entendu l'aval de l'autorité locale et l'appui du Projet PAPAZ un plan de gestion type pouvant permettre une exploitation rationnelle pour une utilisation durable de la ressource existante. D'ores et déjà un calendrier planning standard d'activités a été adopté lors d'un mini - atelier organisé par le PAPAZ et ce canevas est utilisable par tous les services techniques des localités concernées et touchées par le Projet.

## *Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder*

### **3.2.2 l'Inventaire**

Un travail préalable d'inventaire forestier a été réalisé par le service communal de l'Environnement courant 2002 de ces plantations dans le but précis d'une meilleure connaissance de la ressource et l'identification des possibilités d'exploitation du potentiel ligneux disponible et enfin des enquêtes sur le terrain ont paraphé ces études sur les prélèvements antérieurs, les facteurs fonciers et l'appartenance du bois lui-même.

A l'issue de ces études d'inventaire les résultats suivants ont été enregistrés.

#### **Plantation d'alignement Magaria ville :**

Nombre total de sujets/arbres/ recensés	840 pieds
Hauteurs moyennes des arbres	2,46m
Circonférence moyenne a mi-hauteur des arbres :	1,3m
Nombre des branches en moyenne par arbres	4,5
Nombre total d'arbres partiellement élagués	147sujets
Nombre total d'arbres totalement élagués	118 pieds
Nombre total des branches exploitables	2.902
Quantification estimative en terme de stères	967 stères

Evaluation des revenus totalise  $1.000 \times 967 = 967.000$

### **3.2.3 Définition des objectifs et des opérations sylvicoles**

#### **Définition des objectifs d'exploitation :**

L'objectif essentiel visé par l'exploitation de ces plantations d'alignement est tout d'abord le rajeunissement de ces vieux sujets âgés de plus de 30 ans et qui sont actuellement en voie de dépérissement.

Le traitement qu'on leur appliquera vise à leur restituer leur véritable caractère esthétique (embellissement) qu'elles doivent jouer pour une ville. Enfin, fournir du bois de feu et de service à la population locale et environnante qui en a tant besoin à défaut d'un cadre légal d'utilisation au paravent inexistant.

#### **Définition des opérations sylvicoles**

Les études préalables menées pendant les travaux d'inventaire dans ces réseaux d'arbres plantés ont montré qu'il y a différentes catégories de bois (bois de chauffe et de service). Cependant, étant donné le rôle esthétique que doivent jouer pleinement ces

*Note de capitalisation d'expérience: **Le processus d'élaboration** 19  
des plans de gestion des plantations non rétrocedées*

## *Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder*

plantations, la méthode de coupe la mieux adaptée s'oriente nécessairement vers l'élagage total des arbres sur tous les réseaux ou lignes.

Les premières coupes interviendront dès la mi-mars 2003 et les prochaines coupes interviendront tous les 3 ans renouvelables (période de révolution).

### **3.2.4 Planification**

#### **Moyens Humains**

Une coupe test a été envisagée pendant les travaux d'inventaire en 2002 sur 10 sujets en vue d'évaluer le nombre d'arbres que peut couper un manœuvre et quantifier le produit bois récolté. A l'issue de cette expérience il a été constaté qu'un homme peut élaguer en moyenne 3 arbres par jour. De ce fait 20H/j travailleront pendant 13 jours pour élaguer les 840 pieds recensés.

- Main d'œuvre : 20H/j pendant 13jours
- Deux (2) gardiens seront recrutés par la Mairie pour surveiller le bois coupé en attendant son transport.
- Un technicien forestier assurera l'encadrement des manœuvres pendant l'exécution de la coupe.
- Un représentant de la Mairie sera désigné pour superviser l'effectivité des opérations et le même sera chargé de la vente du bois en collaboration avec le service technique.

#### **Moyens matériels :**

La Mairie mettra un véhicule Pick-Up ou à défaut placera des charrettes asines ou bovines pour transporter le bois coupé qui sera stocké dans l'enceinte de l'ONPE (poste de Magaria). Comme convenu initialement, la Mairie achètera le matériel de coupe notamment 25 Haches avec 10 manches de réserve avec 2 cordes de 30m de long qui serviront à orienter la chute des branches coupées.

#### **Moyen financier :**

Etant entendu que le bois coupé appartiendra d'office à la collectivité, la Mairie s'engagera à supporter toutes les dépenses y afférentes.

20 *Note de capitalisation d'expérience: **Le processus d'élaboration**  
des plans de gestion des plantations non rétrocedées*

### **Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder**

Frais de la main d'œuvre	: 20M.x750F x 13j	= 195.000
Frais du Gardiennage	: 2G x 750F x 40j	= 60.000
Achat matériel de coupe	: 25 haches x 1000F	= 25.000
Achat matériel de coupe	: 10 manches x 250F	= 2.500
Achat de corde	: 2 x 1500	= 3.000
Carburant transport	: 300 litre x 350F	= 105.000
Carburant suivi	: 100 litre x 350 F	= 35.000

Total : = 400.500

Cependant une autre alternative s'offre à la Mairie pouvant diminuer certaines charges notamment les frais de transport et de gardiennage (carburant). La Mairie peut désigner ces deux manœuvres permanents pour assurer le gardiennage du bois d'autre part elle peut faire l'économie des frais de carburant du transport en mettant à la disposition ses deux charrettes asines a condition qu'elles travaillent en plein temps.

#### **La période de coupe :**

Selon la sylviculture même de l'espèce Neem, les observations pratiques et les expériences de terrain, la période favorable à la coupe se situe de préférence en pleine période chaude et à l'approche de l'hivernage (mi-mars a la fin juin) ! Période relativement favorable à une bonne régénération de l'espèce après une éventuelle coupe.

#### **Organisation pratique :**

Compte tenu des expériences antérieures vécues, la mise en place d'un comité de gestion associant la population a le plus souvent suscité des remous et des problèmes de gestion à l'intérieur des centres urbains, A ce niveau la Mairie a choisi délibérément d'organiser elle-même la gestion de son bois c'est à dire de l'exploitation jusqu'à la commercialisation par le biais de son staff technique et administratif.

#### **Utilisation des produits :**

Le bois récolté pouvait dans certaines mesures servir à la confection des paillotes pour les écoles de la commune. Mais l'essentiel du bois sera destiné à la commercialisation.

*Note de capitalisation d'expérience: **Le processus d'élaboration** 21  
des plans de gestion des plantations non rétrocedées*

### **Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder**

#### **Commercialisation :**

Le bois sera vendu localement ! Néanmoins il n'est pas exclu de la recherche des débouchés extérieurs en cas de mévente sur place. L'argent du bois sera versé à la caisse de la Mairie au niveau du service de la perception.

#### **3.2.5 Répartition des bénéfices**

Après la vente du bois et la soustraction des frais des charges récurrentes, le bénéfice sera reparti de la manière suivante :

- 40% des revenus seront réservés comme fond d'aménagement des plantations. A travers ce fond des opérations de regarnis pouvaient être entreprises et des nouvelles lignes de plantations complémentaires seront installées les années avenir.
- 60% de cette ressource sera reversé à la caisse de la Mairie et serviront de fond de roulement qui souffre énormément de manque de moyen.

#### **3.2.6 Suivi Evaluation**

Le service communal de l'Environnement de part ses attributions classiques sera chargé en collaboration avec l'administration de la commune du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion qui sera exécutoire courant le mois de mars 2003.

## **Annexe**

Pour plus d'informations renseigner vous à :

SOS Sahel International		Direction Régionale de
CRAC-GRN		l'Environnement
BP 160		BP 136
Zinder		Zinder
Téléphone	20510539	Téléphone 20510021
Fax	20510193	
Email	<a href="mailto:cracgrn@intnet.ne">cracgrn@intnet.ne</a>	

22 *Note de capitalisation d'expérience: **Le processus d'élaboration**  
des plans de gestion des plantations non rétrocedées*

